



Mairie
1 Place de l'Église
Code postal 18320
☎ 02.48.76.49.86
mairie.cours.les.barres@wanadoo.fr

Conseil Municipal du 1^{er} avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de COURS-LES-BARRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MANCION, Maire.

Etaient présents :

M. MANCION – BONDOUX – BONNET - Mme BONTEMPS – MM DUDRAGNE - FOURY – Mmes LEGER – LELOUP – MM LESCZYNSKI – MENERAT - Mmes THIBAUT - VACHER

Etaient absents :

Mme AMIOT qui donne pouvoir à M. DUDRAGNE
Mme LAGRANGE M. MARGELIDON

Secrétaire de Séance : Mme Christelle THIBAUT

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 18 février 2022 est adopté à l'unanimité.

II – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire et les Adjointes ont dressé la liste des réunions ou manifestations auxquelles eux-mêmes ou les membres du Conseil ont participé depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Aucune remarque particulière n'est formulée concernant ce compte rendu.

III – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

(Délibération n° 06/2022)

IV – APPROBATION DU COMTE ADMINISTRATIF 2021

(Délibération n° 07/2022)

V – AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif de l'exercice fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 143 155,26 € qui sera affecté dans sa totalité au financement de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2022.

VI – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

(Délibération n° 08/2022)

VII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

(Délibération n° 09/2022)

VIII – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNÉE 2022

(Délibération n° 10/2022)

Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas donner de suite favorable aux demandes de subventions formulées par la Maison Familiale Rurale d'Etang sur Arroux et par la Société des Courses Hippiques de Lignières en Berry.

IX – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur MANCION indique que le SDE18 a transmis les résultats de l'étude thermique réalisée suite aux travaux de réhabilitation de la mairie qui démontre une bonne isolation et pas de fuites thermiques anormales.

Par ailleurs, la thermographie du salon de coiffure n'a pas révélé de pont thermique. Le rapport n'a pas encore été remis par le SDE18.

- Madame THIBAUT indique que l'association Coursifit a tenu la buvette lors de la soirée théâtrale qui s'est déroulée à la salle d'animation le 12 mars. Les bénéfices ainsi que le produit des entrées seront reversés au Téléthon. Les comptes n'étant pas encore arrêtés, le montant n'est pas connu à ce jour.

- Monsieur BONNET signale qu'une branche est en appui sur le câble de la fibre optique Route de Cuffy vers la Gastonnerie et qu'elle risque de l'endommager.

Par ailleurs, un trou s'est formé sur la chaussée face au n° 8 Route de la Guerche, ce qui provoque des éclaboussures sur le mur de clôture de la propriété située à cette adresse.

- Monsieur DAIGNOT demande quand va être effectuée la réfection du trottoir devant son habitation car il a été dégradé lors de la pose du réseau de fibre optique.

Monsieur MANCION répond que différents trottoirs nécessitent une remise en état et il souhaite que celle-ci soit réalisée avant la réception des travaux proposé par la Société Eiffage.

La séance est levée à 21h10